



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL 2023

## Séance du 23 mars 2023

*L'an deux mille vingt-trois à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE*

Date de convocation : 17 mars 2023

Présents :

Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Gilbert CHAZAL, Lydia ZIADE, Brigitte NEF, Patrice RUBEAUX, Valérie RUBEAUX, Yves CAIRON, Natacha. BENALI, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Annick GAT,

Pouvoirs :

JM POUWELS à Y. CAIRON  
D. Maire à D ; ANCEY  
P. POUDEVIGNE à P. VERHNES

Absent excusé : Lydie AMEVETI

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 15

POUVOIR : 3

Secrétaire de séance : Marc MUSCAT

### DEL 05-2023 : APPROBATION DE L'AFFECTATION DE RESULTAT 2022

Monsieur le Maire reprend la présidence.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-5, R.2311-11 et R.2311-12,

Le conseil municipal, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021 dont les résultats, conforme au compte de gestion, se présentent comme suit :

#### Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2021 (A)	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement "excédents de fonctionnement capitalisés"	286 7575.26
Report (B)	339 203.90
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022 (A+B)	625 961.16

#### Section d'investissement

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (C)	446 495.03
Solde des restes à réaliser (D)	9 782.50
Besoin de financement de la section d'investissement (E = C + D- si C+D négatif)	0



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2023  
Reçu en préfecture le 05/04/2023  
Publié le  
ID : 084-218400554-20230323-0025202311-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE  
COMMUNE DE JONQUERETTES

## DEL 05-2023

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** d'affecter au budget 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante
  - : au compte 002 : **625 961.16:**

Pour	Contre	Abstention
18	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Secrétaire de séance  
Marc MUSCAT

Le Maire,  
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

*Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.*